

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

Le lundi 27 janvier 2025, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle Simone VEIL de la mairie de Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 22 janvier 2025 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présente
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Présente
Adeline	PIVERT	Présente
Christian	MIRRETTI	Présent
Philippe	DEROUINEAU	Pouvoir à Annie Pinard
Anne-Marie	NICOLLE	Présente
Béatrice	MARTIN JARRY	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
David	FOURREAU	Présent
Olivier	SECHER	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Pouvoir à Alain DELECOLLE
Pascale	ARTHUS	Pouvoir à Vincent VIGNAIS
Sandrine	VIGNAUD	Pouvoir à Anne-Marie NICOLLE
Emeline	CHAUVEAU	Excusée
Valentin	VACHER	Excusé

Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice	17
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de conseillers votants	15

Secrétaire de séance : David FOURREAU

Compte-rendu affiché le : 31 janvier 2025

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 2 décembre 2024, prises en compte les observations de Annie PINARD, portant sur la rédaction d'une phrase.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. **Projet école : Présentation et vote de l'Avant Projet Sommaire**
2. **Demande de subvention au titre de la DSIL / DETR**
3. **Demande d'attribution de subvention voyages scolaires seiches sur le loir**
4. **Convention Cat's garfield**
5. **Assurance statutaire : adhésion au contrat**

Questions diverses

DCM 2025-01-01 – PROJET ECOLE : PRESENTATION ET VOTE DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Codes des Marchés Publics,

VU la délibération du conseil municipal DCM2024-09-05 du 27 septembre 2024 attribuant à PA-DW le marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi de travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire Adrien TIGEOT,

VU la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2024 approuvant la phase Esquisse du projet,

VU l'Avant-Projet Sommaire du projet,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération en date du 2 décembre 2024, la commune de Corzé a approuvé la phase Esquisse du projet de restructuration et de réhabilitation du Groupe scolaire Adrien TIGEOT, puis il donne la parole à Christian MIRRETTI, Adjoint en charge du patrimoine et de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Monsieur MIRRETTI présente au Conseil municipal l'Avant-Projet Sommaire exposé par l'équipe de Maîtrise d'œuvre au groupe de travail en charge du suivi du projet, le 20 janvier 2025.

Christian MIRETTI présente les visuels du parvis et de l'entrée commune, ainsi que des bâtiments nouvellement construits de l'accueil périscolaire, ainsi que de l'aspect extérieur du bâtiment maternelle et restaurant scolaire.

Il est souligné que le projet soumis par l'architecte donne lieu à une augmentation de près de 400 000 euros, faisant passer l'enveloppe travaux à plus de 3 900 000 € HT.

Christian MIRRETTI présente au conseil la proposition de la commission travaux / Enfance :

Validation de l'APS sous réserve de la suppression de plus-values suivantes :

- Bardage bois décoratif (couleur des tasseaux)
- Ajout de VELUX dans les dortoirs et la salle plurivalente
- Mise en œuvre d'une ventilation simple flux dans les zones existantes - entrées d'air dans les menuiseries + caissons d'extraction
- Prise en compte du phasage impactant fortement les lots techniques (car le contexte d'intervention en site occupé a été porté à la connaissance de tous les candidats lors de l'appel d'offres)
- Remplacement des tableaux électriques + appareillage maternelle

Maintien des options suivantes :

- Remplacement du système de chauffage de la salle de restauration, avec création de sous-station
- Ajustement surface de sous face traitement acoustique des préaux 8 000 €
- Demande de chiffrage détaillé pour le passage en ossature bois des préaux au lieu de métal (en phase ESQ), entraînant une moins-value de 119 000 €

→ Soit un total de 166 000 € de prestations non retenues

Christian MIRRETTI rappelle que, au-delà des coûts présentés, il s'agit aussi du travail d'une équipe convaincue, et que cela représente un enjeu architectural qui va enrichir le patrimoine de la commune et créer une identité à un groupe scolaire assez déstructuré.

Après avoir entendu ce rapport de Monsieur MIRRETTI relatif à l'Avant Projet Sommaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Sommaire du projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Adrien TIGEOT, en retenant les observations des commissions Enfance et Patrimoine détaillées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

DCM 2025-01-02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'état d'avancement du projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Adrien TIGEOT et présente la possibilité de demande d'une subvention auprès de la préfecture de Maine-et-Loire, au titre de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux 2025.

- **Les travaux** de ce projet global sont prévus en 3 tranches pour un coût total prévisionnel de 3 540 000 € HT, dont 1 314 000 € pour la première tranche.
- **Les coûts d'étude**, de maîtrise d'œuvre et de conception globale du projet figurent aussi en phase 1.

Monsieur le Maire présente le tableau de financement prévisionnel pour la 1^{ère} phase du projet :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux préliminaires	185 500 €	DETR (35%)	665 200 €
Travaux	1 314 000 €	CAF–soutien à l'investissement	100 000 €
Honoraires MOE	315 884 €	REGION	50 000 €
CT – SPS – divers études	85 190 €	DEPARTEMENT	100 000 €
		AUTOFINANCEMENT	985 374 €
	1 815 384 €		
Total	1 900 574 €	Total	1 900 574 €

D'autres financements seront demandés, mais dont l'incertitude sur le montant ne permet pas de les intégrer au tableau de financement :

- Fonds Vert
- Fonds CHENE (ACTEE)
- Fonds chaleur (Ademe)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **RAPPELLE** le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Adrien TIGEOT
- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2025, pour un montant de 665 200 €

DCM 2025-01-03 - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR DES VOYAGES SCOLAIRES DE L'ECOLE DE SEICHES SUR LE LOIR (USEP)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a été sollicitée pour participer au financement de sorties scolaires, par 2 classes de l'école André Moine à Seiches-sur-le-Loir.

- Classe de CM2 : Découverte de l'Angleterre du 17 au 21 mars 2025 – 1 élève Corzéen

- Classe de CM1 : Découverte sportives nouvelles (ex : voile), du 21 au 23 mai – 2 élèves Corzéens

Il est proposé au Conseil municipal, après avis des membres du bureau, de financer ces sorties, à hauteur du financement apporté pour les sorties de l'école Adrien Tigeot de Corzé, soit 12,96 € par jour et par enfant, **pour les enfants Corzéens** :

- **Sortie CM2 : 12,96 € x 4 jours x 1 enfant = 51,84 €**
- **Sortie CM1 : 12,96 € x 2 jours x 2 enfants = 51,84 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation au financement des sorties scolaires pour les classes de CM1 et CM2 de l'école André Moine de Seiches sur le Loir, à hauteur de 103,68 €, selon le calcul exposé ci-dessus

DCM 2025-01-04 - CONVENTION CAT'S GARFIELD

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 septembre 2023, la gestion des chats dits *libres* est confiée à l'association *Cat's Garfield*, via une convention tripartite entre l'association, la clinique vétérinaire du Couasnon et la commune de Corzé.

Au terme de plus d'une année d'application de cette convention sur le territoire, un bilan a été dressé avec la Présidente de l'association et la vétérinaire référente de la commune à la clinique :

- 24 chats ont été pris en charge (dont 16 les 6 premiers mois)
- 2 euthanasies ont dû être pratiquées
- 5 chats libres sont identifiés au nom de la commune et remis en liberté sur le territoire
- 17 chats ont été identifiés au nom de l'association car adoptables et plusieurs ont depuis été adoptés

Il est proposé au Conseil municipal de repasser une convention, afin de poursuivre la politique de gestion des chats libres, pour une année, renouvelable tacitement. Le coût de l'adhésion à l'association est de 550 € annuels.

A titre indicatif, les frais vétérinaires pour la clinique vétérinaire du Couasnon sont les suivants, pour 2025 :

- Forfait femelle (stérilisation, identification, tatouage) : 120 €
- Forfait femelle gestante (hystérectomie, identification, tatouage) : 145 €
- Forfait pour les mâles (castration, identification, tatouage) 80 €
- Test FIV / FELV : 25 €
- Euthanasie chat adulte : 50 €
- Euthanasie chaton : 6 €
- Incinération collective : 63 €
- Identification seule : 52 €

Pour tout autre acte un devis sera établi pour avoir un accord de la mairie.

L'Association Cat's Garfield aura à sa charge les frais suivants : les vaccins, vermifuge, antipuces etc.

Les périmètres de capture seront définis en concertation avec la commune et l'association et un arrêté municipal précisera les modalités de capture qui sont réalisées par l'association. Une communication sera affichée afin de prévenir les riverains de cette campagne, de rappeler l'obligation d'identification et la nécessité de stérilisation de leurs chats.

Une fois capturés, les chats seront conduits par l'association et au-delà d'un délai légal de 8 jours, à la clinique vétérinaire partenaire, qui procèdera à la stérilisation et à l'identification des chats capturés. Les chats adoptables seront identifiés au nom de l'association en vue de leur adoption et les chats non adoptables de par leur comportement le seront au nom de la commune puis relâchés sur leur territoire après avoir été pris en charge par l'association pour les suites de soins.

Ils relèveront du statut de « *chat libre* » au sens de l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE les termes de la convention tripartite s'appliquant dès janvier 2025**, avec la clinique vétérinaire du Couasnon et l'association Cat's Garfield pour la gestion des chats libres, et la tarification des interventions d'identification et de stérilisation
- **AUTORISE** la Maire à signer ces conventions et tout autre acte à intervenir dans l'application de la présente délibération

ASSURANCE STATUTAIRE : ADHESION AU CONTRAT

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat relatif à la couverture des risques statutaires a été signé avec Yvelin, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties. Il est précisé que la commune a fait le choix de sortir du groupement de commande proposé par le Centre de Gestion car les offres du prestataire retenu étaient bien moins avantageuses pour Corzé.

Questions diverses :

Adeline PIVERT rappelle que la soirée des Petits Champions de la Lecture s'est tenue jeudi 23 janvier, avec succès. Adeline PIVERT regrette de constater que le public est un peu moins nombreux.

Alain DELECOLLE rappelle la tenue de la Commission Enfance et évoque l'inquiétude sur la fermeture d'une classe. Un rendez-vous avec la Directrice de l'école doit avoir lieu dans les jours à venir. Il est aussi rapporté que l'organisation du service lors de la pause méridienne des enfants a été revue et que les enfants sont désormais servis sur un plateau, avant de s'installer. Cette nouvelle organisation semble, dans un premier temps, apporter satisfactions aux enfants, encadrants et enseignants. Alain DELECOLLE expose enfin la demande des délégués de parents d'élèves abordée lors du dernier Conseil d'Ecole, tendant à une extension des horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire. Le sujet est à l'étude et sera révoqué à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires préalable au vote du budget.

Vendredi 7 février à 19 heures : traditionnel repas des élus au restaurant des planches du Loir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.